

LE MATIN PROVENCE

Journal Quotidien d'Union Nationale

N° 13.921 — QUARANTIÈME ANNÉE — VENDREDI 19 MARS 1915

LE NUMÉRO 5 CENTIMES

75, Rue de la Darse, 75 — Marseille

ANNONCES

Annonces Anglaises, à la ligne : 1 fr. — Réclames : 2 fr. — Faits divers : 3 fr. — Après Chronique Locale, la ligne : 5 fr. — Chronique Locale : 10 fr. Les insertions sont exclusivement reçues. A Marseille : Chez M. G. Allard, 31, rue Pavillon, et dans nos bureaux. A Paris : A l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, pour la publicité extra-régionale.

ABONNEMENTS

Marseille, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Gard, 6 Mois 6 Mois Un An
et Basses-Alpes 6 fr. 9 fr. 17 fr.
Autres départements et l'Algérie 6 fr. 9 fr. 17 fr.
Étranger (Union postale) 9 fr. 17 fr. 30 fr.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois
Ils sont reçus à l'Administration du Journal et dans tous les Bureaux de Poste

Le Coup de Balai

Nos immortels se sont enfin décidés à compléter l'œuvre d'épuration commencée depuis quelques semaines déjà et qui est importante, pour l'honneur de nos grands corps académiques, de mener à bon port, à l'heure de la guerre, accordé le titre enviable de correspondant ou d'associés étrangers et qui avaient eu la prodigieuse impudence d'apposer leurs signatures au bas du trop fameux manifeste des intellectuels.

L'Académie des Beaux-Arts, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et l'Académie des Sciences Morales et Politiques avaient successivement décidé la radiation de ceux de leurs correspondants ou associés étrangers qui avaient signé ce manifeste des intellectuels allemands, manifeste des quatre-vingt-trois. L'Académie Française n'ayant pas de correspondants ni d'associés à l'étranger, il ne restait donc plus des cinq sections de l'Institut qu'une section, celle de l'Académie des Sciences, où le nettoyage restait à faire. L'Académie des Sciences, s'il faut tout dire, ne s'est pas montrée très pressée à la besogne. Elle a hésité et tergiversé assez fâcheusement pendant plusieurs semaines. La décision à prendre n'était pas ouvertement rejetée, mais on l'ajournait de séance en séance. Certains immortels, paraît-il, éprouvaient d'étranges scrupules chaque fois qu'on les invitait à réaliser le geste nécessaire. En fin de compte, cependant, les partisans de la mesure ont obtenu gain de cause : en Comité secret, et sur le rapport de M. Adolphe Carnot, l'Académie des Sciences vient de voter à la grande majorité des suffrages la radiation des membres et correspondants allemands signataires du factum immonde.

Le coup de balai est donné partout à l'Institut : ce n'est pas trop tôt ! Et c'est aujourd'hui seulement que le Palais-Mazarin a le droit de se dire l'Institut de France. N'était-ce pas profaner cette illustre institution que de permettre à des auteurs ou aux signataires d'un pareil manifeste de s'en réclamer ? Le manifeste des quatre-vingt-trois constituait véritablement le plus infâme assemblage de mensonges, de calomnies et d'outrages que l'imagination la plus diabolique ait rêvés. Les hommes qui ont accouché de cette ignominie ou qui l'ont approuvée peuvent

être des personnalités considérables dans le mouvement littéraire, scientifique ou artistique allemand : ils ont en tout cas perdu à tout jamais le droit de faire partie, même indirectement, des grandes assemblées qui représentent, ou qui sont regardés comme représentant la plus haute expression du génie français.

Le respect de la vérité, le respect de la liberté intellectuelle et morale, le respect des droits les plus sacrés de l'humanité, voilà ce que le génie français symbolise. Et voilà ce qui le différencie de la lamentable Kultur allemande, voilà ce qui le met en opposition avec elle. Si certains en avaient pu douter avant la guerre, personne ne saurait excusable de s'obstiner à en douter aujourd'hui que nous avons vu l'Allemagne à l'œuvre.

Les armées du kaiser se sont conduites et continuent de se conduire de la façon que l'on sait. Leurs attentats et leurs crimes sont connus de tous : nous avons le droit de constater que cette horrible accumulation de forfaits a indigné et révolté l'opinion universelle. Seule l'Allemagne a le cynisme de se complaire dans l'admiration de sa propre scélératesse. Et ses intellectuels ont partagé cette affreuse joie.

Ils ont crié bravo à tous les bandits en uniforme qui opéraient au nom de la « sainte » Allemagne. Ils ont salué de frénétiques acclamations toutes les infamies commises en Belgique et dans le nord-est de la France. Ils ont même poussé la complaisance, — euh, des intellectuels ! — jusqu'à applaudir à la destruction des bibliothèques, des monuments, des œuvres d'art : l'incendie de l'Université de Louvain et les bombardements répétés de la Cathédrale de Reims passent à leurs yeux pour de glorieux exploits. Nous le demandons : où trouver mentalité plus basse et plus répugnante ?

De l'autre côté du Rhin, tous ces intellectuels-là peuvent être considérés comme de grands savants, comme de grands artistes, comme de grands écrivains : pour nous Français, et nous osons dire aussi pour tous les hommes civilisés à quelque nation qu'ils appartiennent, ils ne sont que de sombres brutes, des brutes cent fois moins excusables que les brutes populaires germaniques et cent fois plus méprisables.

Le coup de balai qui expulse pour toujours ce monde-là de l'Institut de France est donc un coup de balai libérateur.

Et maintenant, il ne reste plus qu'à brûler du sucre !

CAMILLE FERDY.

modalités concernant l'exercice des brevets et à l'extension des dispositions du projet de loi.

L'ensemble du projet est adopté. La séance est levée à 5 h. 35. Séance demain à 2 heures.

SÉNAT

Paris, 18 Mars.

La séance est ouverte à 4 heures. M. Antonin Dubost préside. L'ordre du jour appelle la discussion sur un certain nombre de projets de loi autorisant la perception d'une surtaxe d'octroi sur l'alcool par certaines communes, parmi lesquelles celles de Cadéac (Vaucluse), Châteaurenard (Bouches-du-Rhône), Crest (Drôme). Ces projets de loi sont adoptés sans discussion.

Le mariage des militaires par procuration

Le Sénat discute le rapport de M. Catalogne sur le projet de loi pour permettre aux militaires et marins présents sous les drapeaux. Le mariage contracté par procuration avec un soldat déjà mort aura les effets d'un mariage puantif. Un amendement de M. Herriot, stipulant la réduction de trente à quinze jours du délai prévu par le code civil pour la notification aux parents non-consentants, exigée par l'art. 11 du code civil, et exonérant de tous frais les actes de ce genre, est adopté. L'ensemble du projet de loi est adopté. La séance est levée à 5 heures. La prochaine séance est fixée au jeudi 25 mars pour la discussion du projet de loi sur l'attribution des Croix de Guerre.

PROPOS DE GUERRE

Pour les Femmes

Elles sont innombrables, à l'heure présente, celles qui sont sans conseil, sans appui, livrées à leur faiblesse et à leur inexpérience. La plupart avaient un mari, un père, un frère ou un compagnon qui est parti se battre ou qui est retenu au loin par la mobilisation.

Les voilà toutes seules dans la vie, égarées dans le labyrinthe des administrations officielles. Elles ont des droits qu'elles ne peuvent faire valoir parce qu'elles les méconnaissent. Il suffirait parfois d'une formule d'admission remplie pour leur faire avoir les allocations légales, et, faute de la faire, elles n'obtiennent satisfaction qu'après de longs retards et de leurs forces. Et elles se trouvent lamentablement de porte en porte, de bureau en bureau, jusqu'au jour où la complaisance appuyée d'une personne plus avertie leur met dans la bonne voie. D'autres, jeunes et valides, aptes à bien des besognes, souffrent la misère ne pouvant trouver un travail en rapport avec leur culture et leurs forces. De jeunes mères ne peuvent bénéficier de l'assistance que leur accorde la loi, faute d'en connaître la nature et le fonctionnement, et c'est la mère avec l'enfant qui pâtissent de cette ignorance et de cet isolement.

C'est pour ces femmes et pour toutes celles que la guerre pouva qu'une œuvre a été fondée à Marseille voici trois mois bientôt. « Pour les Femmes », tel est son titre et il en résume parfaitement la pensée et le but. L'œuvre a été créée par le Comité de l'Union pour le Suffrage des Femmes. Elle est placée sous le patronage de M^{me} Schrammeck, la très dévouée préfète des Bouches-du-Rhône. Elle ne compte que de meilleures initiatives. C'est une œuvre qui est déjà une supériorité sur les œuvres masculines... Chez nous, me disait une de ces dames, il n'y a point de présidente, de vice-présidente, point de galeon ; nous sommes toutes égales.

Il n'y a pas non plus de bureaux, de papiers, de dépenses, d'arrivances, qui sont la mort des meilleures initiatives. C'est une œuvre de guerre. Un local, gracieusement offert par son propriétaire, rue Consolat, 99, et une porte ouverte à toutes les infortunes. Les dames du Comité reçoivent la chaque soir, de 5 heures et demie à 6 heures et demie, les solliciteuses. Elles les écoutent avec bienveillance, les réconfortent et les conseillent. S'agit-il d'insister aux femmes pressées d'être mères, aux vieillards sans ressources, d'une demande de secours immédiat pour les veuves de la guerre, d'une reconnaissance d'enfant sur le front, d'une demande d'allocation, d'un emploi à trouver ? L'œuvre donne la marche à suivre et au besoin fait les formalités nécessaires. C'est là de l'action féministe, mais de la meilleure, c'est aussi de l'action patriotique, dans le sens le plus large du mot.

Or, cette œuvre est insuffisamment connue et insuffisamment aidée. Il lui faut un peu d'argent pour faire face aux multiples frais que nécessitent les démarches, la correspondance et les secours urgents en espèces. Il lui faut aussi, et surtout, la collaboration des industriels, des négociants, des magasiniers, des patrons, de tous les employeurs qui peuvent et doivent s'adresser à l'œuvre. Elle leur procurera des employés de bureau, des commis, des ouvrières, des femmes de service honnêtes, sérieuses et dignes du plus grand intérêt.

Où, l'œuvre Pour les Femmes doit être connue et aidée, car il ne faut pas oublier que les femmes sont les victimes les plus touchantes de la guerre qui les frappe non seulement dans leur cœur, mais aussi dans leur chair.

ANDRÉ NÉGIS.

L'INTERDICTION DE L'ABSINTHE

Hier a été promulguée la loi relative à l'interdiction de la fabrication de l'absinthe et des liqueurs similaires. Voici le texte :

Article Premier. — Sont interdites la fabrication, la vente et la consommation de l'absinthe, de l'absinthe et des liqueurs similaires visées par l'article 15 de la loi du 10 janvier 1907, et l'article 17 de la loi du 20 décembre 1908. Les contraventions au paragraphe 1^{er} du présent article seront punies de la fermeture de l'établissement, et, en outre, à la requête de l'Administration des Contributions Indirectes, des peines pécuniaires prévues à l'article 1^{er} de la loi du 25 février 1872, et à l'article 19 de celle du 30 janvier 1907.

Art. 2. — La présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies.

Est également promulguée la loi relative à la restitution des droits perçus sur les absinthes. Elle est ainsi conçue :

Article unique. — Est autorisé le remboursement des droits perçus au profit du Trésor et des communes sur les absinthes se trouvant actuellement chez les débitants.

Le remboursement aura lieu à charge de mise à l'entreposé ou d'envoi à la rectification.

LA GUERRE

Les Belges continuent à progresser sur l'Yser

SUR TOUT LE FRONT, DUELS D'ARTILLERIE

Un de nos aviateurs bombarde la gare de Conflans

Paris, 18 Mars.

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Poincaré. Ils se sont entretenus de la situation diplomatique et militaire.

Communiqué officiel

Paris, 18 Mars.

Le gouvernement fait, à 15 heures, le communiqué officiel suivant :

L'armée belge a continué sa progression sur l'Yser. Son artillerie a canonné un convoi ennemi sur la route de Dixmude à Eessen. De la Lys à l'Oise, actions d'artillerie. L'ennemi a particulièrement bombardé l'éperon de Notre-Dame-de-Lorette et les villages de Carnoy et de Maricourt.

Rien de nouveau à signaler en ce qui concerne les opérations en Champagne.

En Lorraine, duel d'artillerie. Un de nos aviateurs a bombardé la gare de Conflans.

Le gouvernement fait l'erratum suivant au communiqué du 17 mars, 23 heures : « Lire : Landwehr au lieu de landsturm ».

L'appel de la classe 1916

Les recrues seront incorporées du 8 au 12 avril

Paris, 18 Mars.

Le ministre de la Guerre vient de prescrire la mise en route des recrues de la classe 1916 les 8, 9, 10, 11 et 12 avril, chacune de ces journées devant comprendre l'appel du contingent de quatre régions.

Les recrues du gouvernement militaire de Paris ne seront appelées que le 12 avril.

Les hommes destinés aux bataillons d'infanterie légère d'Afrique seront mis en route le 2 avril.

LA SITUATION

— De notre correspondant particulier —

Paris, 18 Mars.

Tout le monde a les yeux tournés vers l'Italie. Que va faire notre Italie ? Va-t-elle écouter les suggestions du tuteur allemand et se contenter de ses promesses ? Telles sont les questions qu'on se pose. Les nouvelles parvenues sur les résultats des négociations engagées officiellement à Vienne sont contradictoires et incertaines. Ce qui est sûr, et le gouvernement de Rome ne peut pas s'y tromper, c'est que, de Vienne, qui est domestiquée à Berlin cédant à la pression du kaiser, elle ne le ferait que sous l'empire de la contrainte, mais, en cas de victoire, elle saurait se venger. La question est nette. Une personnalité italienne le résume admirablement en ces termes :

« Si l'Autriche est d'accord avec l'Allemagne et que l'Italie accepte un prix de sa neutralité, elle se tire pieds et poings liés à la Triple, avec des pertes inconnues et des bénéfices limités sans pouvoir se défendre. Si l'Italie refuse, que Vienne ne fasse rien et que nous restions neutres, c'est isolément sans espoir d'avenir. Si l'Italie, enfin, se met avec la Triple-Entente, elle se lie à elle-même, mais avec des bénéfices répondant à ses aspirations nationales et des pertes inconnues. Nous ignorons si des contre-propositions furent faites par la Triple-Entente et si l'Italie fut mise en demeure de choisir catégoriquement ; mais nous admettons que l'Italie saurait répondre pour ne pas être taxée de trahison ; seulement, après avoir appris si Vienne accepte ou refuse les propositions de M. de Bülow, et après avoir répondu à Vienne. La réponse autrichienne doit être immédiate, sinon tout retard serait considéré comme un refus. Je crois donc qu'en l'impuissance quel que soit, la décision de l'Italie est excessivement probable. Qu'il en soit, et quel qu'il arrive de ce côté, comme de tout autre, rien n'empê-

prendre ses notes à neuf mois par plusieurs maisons de banques, lesquelles s'en sont montrées peu avides, car on n'offrait aucune garantie en dehors du crédit allemand qu'on ne trouve pas très séduisant.

NOUVELLES DU FRONT

Un combat à Carnoy

Paris, 18 Mars.

Le 14 mars, au soir, l'ennemi explosa un fourneau de mine très puissamment chargé, à une trentaine de mètres d'une de nos tranchées avancées, à Carnoy (sud-est d'Alber). Les terres projetées recouvrirent en partie la tranchée que les Allemands réussirent momentanément à occuper. Une demi-heure plus tard, ils en étaient chassés, mais, s'installant dans l'égout, enfoncèrent profondément la tranchée en entreprenant, avec des lance-bombes et des grenades à mains, un bombardement systématique de la position, et, l'ayant rendu intenable, réussirent à l'occuper de nouveau.

Ce succès fut de très courte durée, car notre artillerie entra aussitôt en action, et, au milieu de la nuit, par un tir très puissant et très vigoureux, nous réussîmes à reprendre définitivement les Allemands de la tranchée en leur infligeant des pertes très sérieuses.

Le lendemain, poursuivant leur avantage, ils s'occupèrent de l'entonnai, dont les défenseurs s'enfuirent sans même accepter la lutte, abandonnant des armes et des boucliers.

L'entonnai fut aussitôt relié à notre tranchée par un boyau, et ses rebords furent organisés.

Le 16 mars, l'offensive fut marquée par un nouveau retour offensif de l'ennemi. Cette contre-attaque fut repoussée. Les Allemands laissèrent une centaine d'hommes sur le terrain.

Ainsi s'est résolue, par une légère progression de notre front, une entreprise qui fut, pour l'ennemi, vaine et coûteuse.

Frère, aux armes !

L'armée française jugée par les Anglais

Londres, 18 Mars.

Le Morning Post, dans un article intitulé « Frère, aux armes », dit :

Le public anglais connaît peu ce que font nos braves camarades français au sud-est et à l'est de nos lignes. Ceux qui ont vu nos alliés à l'œuvre déclarent que, s'ils ont un défaut, c'est celui d'être trop braves. Nous ne pourrions comprendre leur passion de sacrifice que si le pied d'un envahisseur barbare fouait le sol de notre Angleterre britannique et s'il fallait le repousser par des efforts héroïques comme le font les Français aujourd'hui.

Voilà la cause pour laquelle la France combat avec un dévouement surprenant et donne, sans hésiter, ses plus braves enfants. Aucune nation, pourtant, toute dévouée qu'elle soit, ne peut se permettre de perdre des soldats comme les généraux Maunoury et de Villaret, dont les blessures sont sérieuses, mais, nous l'espérons, pas mortelles.

C'est le général Maunoury que les Anglais doivent particulièrement remercier, car c'est lui qui se jeta sur le flanc et sur les derrières de l'armée du général von Kluck, et lui porta le coup qui contribua puissamment à sauver Paris et forcer les Allemands à la retraite.

Il est dommage que des généraux d'un pareil génie risquent leur vie précieuse près de la ligne de combat. Leurs troupes n'ont pas besoin de cet encouragement. Nous vous supposons, cependant, que les exigences des combats acharnés livrés ces derniers temps ont rendu ces risques nécessaires. Le terrain que les Français viennent de gagner, bien que chèrement acquis, et bien qu'il ne libère qu'une portion peu considérable de la France, est toutefois important au point de vue militaire. Ces opérations nous permettent la ligne allemande jusqu'à rendre dangereux pour l'ennemi son peu de profondeur. Si elle cesse à un endroit quelconque, la retraite des Allemands deviendra inévitable.

Faute d'autres avantages, tels sont les fruits que la France pourra recueillir dans un avenir prochain.

En attendant, nous félicitons nos alliés pour l'habileté et la bravoure dont ils ont fait preuve.

La guerre des blocus

LE BLOCUS DE L'ALLEMAGNE

Un « Livre Bleu » anglais sur la guerre maritime

Londres, 18 Mars.

Un Livre Bleu contient une correspondance échangée entre sir Ed. Grey, ministre des Affaires étrangères, et l'ambassadeur des États-Unis, au sujet de la conduite de la guerre maritime.

Répondant à l'ambassadeur, sir Ed. Grey fait ressortir que le blocus des ports allemands par un cordon de croiseurs a été établi par la Grande-Bretagne et la France, uniquement en réponse à la tentative allemande d'empêcher les approvisionnements d'arriver en France et en Grande-Bretagne. Cette mesure est la conséquence nécessaire et naturelle de la conduite adoptée par l'Allemagne dès le début de la guerre. Les gouvernements de la France et de la Grande-Bretagne et les victimes ont fait connaître les traitements infligés par les Allemands à la population civile de la Belgique et du nord de la France. L'histoire moderne ne renferme aucun précédent où des souffrances infligées par l'envahisseur aux non-combattants sans défense, aux quels on confisqua jusqu'à la nourriture avant l'intervention de la Commission internationale et aux quels on continua d'extorquer de l'argent pour l'entretien de l'armée allemande.

La conduite des Allemands est contraire à la morale et au droit des gens. Ils ont été obligés de recourir à un blocus qui entraîne des pénalités pour les navires neutres tenant du port. Dans le désir de mitiger des désagréments inévitables pour le commerce neutre, la Grande-Bretagne et la France renoncèrent au droit reconnu de confisquer les navires et les cargaisons contravenant au blocus. Elles se bornèrent à arrêter les cargaisons en provenance et à destination de l'Allemagne. La Grande-Bretagne n'a immergé des mines en pleine mer que lorsqu'elle fut convaincue que l'Allemagne l'eût fait elle-même. Toutes les mines britanniques sont construites de manière à être inoffensives si elles vont à la

